



COMMUNIQUE

N° 0007 /ASRAN/DAAF/SBMP/BM DU 18 MAT 2026 DECLARANT INFRACTUEUX
L'AVIS DE CONSULTATION N°0003/DC/ASRAN/CIPM/2026 DU 23 MARS 2026 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'ASRAN

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire, communique :

Par décision N° _____ /ASRAN/DAAF/SBMP/BM du 18 MAT 2026, l'Avis de Consultation d'objet susvisé est déclaré infructueux.

Par ailleurs, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

N°	Soumissionnaires	Observations
01	BUROTECH COOPERATION SARL	Eliminé conformément au critère : « non-conformité à toutes les spécifications techniques de la fourniture », pour les raisons ci-après : - Le candidat a proposé un système d'exploitation en version française au lieu de la version anglaise ; - Parmi les caractéristiques techniques de l'ordinateur proposé, il manque le système d'exploitation Windows 11 Professionnel à 64 bits authentique en français, office 2016 ou plus et suite Adobe (Acrobat, photoshop,...)
02	TECHNOLOGY SHARE NETWORK INC SARL	Eliminé conformément au critère : « non-conformité à toutes les spécifications techniques de la fourniture », pour la raison ci-après : - Le candidat a proposé une rallonge à 5 prises parafoudres avec terre au lieu de 6 prises.

Le présent communiqué sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 18 MAT 2026



LE DIRECTEUR GENERAL

Dr. Simo Augustin